

BULLETIN



BULLETIN n°: 2018-05

Objet: Changements de règlements - Compilation

Date : Le 11 octobre 2018

Entrée en vigueur : 1 janvier 2019

Avec maintenant un calendrier de huit (8) rallyes, le règlement qui détermine le nombre de rallyes à compter pour le championnat changera à partir du 1^{er} janvier 2019.

24.1.4

La sélection des événements pour les championnats nationaux de rallye est faite par le conseil de CARS qui se base sur les performances passées et les recommandations du directeur du championnat. Les compétiteurs compteront tous les événements du championnat auxquels ils ont participé si le championnat en compte six ou moins. S'il y a plus que six événements dans le championnat, les compétiteurs compteront ~~tous les événements du championnat, moins un (par ex. : 7 événements courus moins un = six rallyes comptant pour le championnat)~~ un total de six événements, avec un maximum de 3 dans une même région.

Pour les championnats des marques, des dames et des pilotes novices, tous les rallyes compteront.

Debbie Dyer

Directrice administrative, Canadian Association of Rallysport